

Un Pacte d'Excellence positif pour toutes les familles

Communiqué de presse du 30 août 2016 de l'asbl ELEVeS

A l'aube de la rentrée scolaire 2016-2017, l'asbl ELEVeS constate et déplore à nouveau que plus de 250 enfants sont toujours sans école. Ce nombre augmente d'année en année (259 enfants sans école en date du 23 août 2016 par rapport à 196 lors de la rentrée 2015 à la même période, soit une augmentation de 32 %). Cette situation reste inacceptable tant pour les enfants que pour les familles et empêche de recréer un climat de confiance avec les parents. A ce jour, pour ces familles, trouver une solution est quasi impossible*.

Le chantier « Pacte d'Excellence » lancé en début de législature par l'ex-ministre de l'enseignement obligatoire Madame Joëlle Milquet, censé aboutir à une nouvelle politique d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, a relancé les espoirs de voir l'indispensable partenariat entre les familles et les écoles devenir réalité.

L'asbl ELEVeS insiste sur un point : le Pacte d'Excellence doit aboutir au bénéfice de chaque enfant et de toutes les familles ! Qui plus est dans des délais très courts !

Des orientations retenues par le Groupe Central (GC) et synthétisées dans le document intitulé « Orientations relatives aux objectifs du Pacte (avis n° 2 Groupe Central, Mai 2016) », l'asbl ELEVeS retient les priorités suivantes :

- urgence de se doter d'une politique de création de places de qualité en quantité suffisante, c'est-à-dire pour chaque enfant ;
- nécessité d'adopter une politique pragmatique de non-redoublement basée sur la mise en place d'un travail concret d'accompagnement des équipes éducatives de terrain, prioritairement en maternelle et en primaire ;
- besoin de mettre en œuvre une politique d'évaluation qualitative des résultats obtenus dans les écoles, confiée à des experts indépendants et neutres ;
- impérative refonte du décret Inscription.

Sans la mise en œuvre rapide de ces priorités, aucun décret ne permettra de « pactiser » avec chacune des familles de la Fédération Wallonie-Bruxelles !

Anne François – Coordinatrice (0494 68 34 97)

Olivier van Essche – Président (0478 59 59 60)

* A ce jour, la Commission Inter-Réseaux des Inscriptions (CIRI) a utilisé tout son droit d'injonction pour forcer l'inscription des enfants sans école dans un établissement de leur choix. De plus, depuis le 24 août, les listes d'attente ont été réduites aux seuls enfants n'ayant pas obtenu de place dans un des établissements demandés en priorité.